

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers**En exercice :** 29**Présents :** 21**Pouvoirs :** 08**Excusé :** 00**Absents :** 00**Qui ont pris part****à la délibération :** 21SEANCE DU 07 AVRIL 2025**Date de convocation :** 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-huit heures trente le conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, maire - Mme ESPOSITO Annie - M. MARIN Michel - Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h35) - Mme VIENOT Véronique - Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel - Mme PICHARD Laure - Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie (arrivée à 18h34)- M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine - M. DEDONS Fabrice - M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi - Mme ARGENTO Katia - M. FRANCHESCHINI Damien - M. CLAVE Denis – M. DEZERAUD Philippe - M. CALMET Pierre - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoirs : M. TOULOUSE Christian donne pouvoir à M.MARIN ; M. BLANC Romain donne pouvoir à Mme VIENOT ; Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie donne pouvoir à M. CHAMBELLAND ; Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à M. FONTANA ; Mme SAUQUET Adeline donne pouvoir à Mme ARGENTO ; M.SAUVAT Sébastien donne pouvoir à M. FRANCHESCHINI ; M. LE PEN Jean-Ronan donne pouvoir à M.CLAVE ; Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. DEZERAUD.

Excusé :**Absent :****Secrétaire de séance :** M. FRANCHESCHINI Damien.

31. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE AUX ÉTUDES TECHNIQUES ET ENERGETIQUES DES BÂTIMENTS PUBLICS

P.J : Convention de services relative aux études techniques et énergétiques des bâtiments publics.

Monsieur le maire explique à mesdames et messieurs les conseillers municipaux que TE 83 est un EPCI dont la mission principale est le contrôle de la distribution publique d'électricité dévolue à ENEDIS sur le département du Var. Il précise que TE 83 dispose également de compétences optionnelles dans des domaines connexes tels que l'éclairage public et l'économie d'énergie.

Dans le cadre des enjeux de la transition énergétique, le Syndicat a lancé un marché d'audit énergétique sur les bâtiments publics. Monsieur le maire propose de confier à TE 83 la réalisation d'études techniques et énergétiques dans le cadre de sa compétence liée à la rénovation des bâtiments du groupe scolaire « L'Orée du Bois ». Les missions suivantes seront confiées au prestataire TE 83 :

- Diagnostic de l'audit énergétique et thermique ;
- Réalisation de plans de bâtiments.

Monsieur le maire précise que la convention est conclue pour la durée d'exécution des prestations, et prendra fin au paiement des sommes dues par la commune au profit de TE 83. Le montant total TTC des études sur le groupe scolaire « L'Orée du Bois » s'élève à 7 760 €.

Après avoir donné toutes les précisions utiles, monsieur le maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer la convention relative aux études techniques et énergétiques des bâtiments publics.

Le conseil délibérant,

- OUI l'exposé de monsieur le maire ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE.

D'autoriser monsieur le maire à signer la convention relative aux études techniques et énergétiques des bâtiments publics.

Signé : Le maire,

Gilles VINCENT